

Bonjour,

Je souhaite déposer la contribution suivante qui concerne l'aspect agricole du projet:

Nous disposons dans le Gâtinais de température assez basse en hiver avec de l'humidité, et parfois très chaude en été. Un grand troupeau même divisé, doit trouver des abris à certains moments de l'année. Les brebis solognotes très adaptées au pâturage en zone difficile, trouvent dans leur secteur d'origine un couvert suffisant pour agnelier et allaiter. En bord de Loire les troupeaux vont et viennent dans une végétation importante composée d'arbustes et herbes hautes, ce qui ne peut être le cas dans une zone de plaine comme à Presnoy.

La mise sous abris des brebis à l'agnelage est évidente et la solution proposée par Abowind n'est qu'une des possibilités qui pouvait émerger, d'autant que l'on manque de recul technique du point de vue pousse de l'herbe et confort des animaux.

L'ombrage peut s'avérer bénéfique pour les animaux tout comme il peut faire obstacle à la photosynthèse pour la prairie. Les impacts sont encore méconnus et dépendent des conditions pédoclimatiques mais aussi de la nature du projet, notamment de la densité des panneaux .

Les terres agricoles sont convoitées par les énergéticiens qui y voient l'occasion de faire de l'agrivoltaïsme, c'est-à-dire l'installation de projets photovoltaïques sur des terres agricoles. Il me semble important de réserver les projets sur des espaces déjà artificialisés comme à Montereau sur la zone d'enfouissement des déchets, ou d'anciennes carrières, ou bien des terrains vierges en bord de la voie rapide RD2060 par exemple.

Je ne suis pas contre les projets photovoltaïques en soi. De petites installations pour répondre à un besoin local d'énergie sont utiles mais pas de grands projets industriels qui sont mécaniquement tournés vers la rentabilité économique. Il est important en outre de faire valoir la primauté de l'activité agricole.

L'Association française de normalisation (Afnor) qui a créé, en janvier dernier, un label « projet agrivoltaïque » afin de « mesurer la priorité et la qualité agricole » des projets d'enquête, a repris le critère de « la production agricole principale » dans la publication de son « guide de classification » visant à mieux distinguer les projets sérieux de ceux utilisant l'activité agricole comme un simple alibi.

Je m'interroge aussi sur la transmission de telle exploitation. A l'heure où de très nombreuses exploitations ne trouvent plus de repreneur en dehors de structures d'investisseurs, le poids économique d'une telle exploitation apparaît démesuré.

L'évolution de la biodiversité n'est pas connue. L'engrillagement va modifier le passage des animaux, les panneaux produisent de la chaleur qui modifie la faune; la flore sera aussi différente.

M Grégoire aurait pu rechercher un compromis avec ses voisins et les habitants de la commune pour développer un projet vertueux. Il est toujours temps de remettre en place un dialogue de confiance.

Ce sera peut-être économiquement moins rentable mais je pense qu'il faut installer les panneaux sur les toits ou sur des zones déjà artificialisées et planter des haies et arbres nombreux pour l'élevage.

Hubert Gasnier, Habitant de Presnoy